

CUPRA INSURANCE



MODULABLE
FLEXIBLE
ADAPTABLE

Une assurance qui chouchoute
votre véhicule neuf, et vous garantit
la tranquillité d'esprit !.

Avec CUPRA INSURANCE,
vous choisissez **une
assurance auto
qui vous convient,**
et vous prenez la route
en toute sérénité.

Vous choisissez la formule
qui correspond le **mieux
à vos besoins et
vos attentes.**



LA GARANTIE OBLIGATOIRE, LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Cette garantie obligatoire couvre les dommages matériels et corporels (personnes/véhicules) occasionnés aux tiers et à vos passagers, causés par la conduite de votre propre véhicule.



ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT

- ✓ Prise en charge complète, que l'accident soit en tort ou en droit, une assistance intégrale est toujours prévue.
- ✓ Véhicule de remplacement jusqu'à 5 jours en Belgique et 10 jours à l'étranger.

Cette garantie dans le cadre de la Responsabilité Civile, fait l'objet d'exclusions et de limitations: les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident ne sont pas couverts.

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Protection du véhicule

MINI OMNIUM

Avantages : 0 euro de franchise*

Une protection essentielle pour votre véhicule, **sans franchise** et avec la garantie d'une réparation de qualité*

Les risques suivants sont couverts :

- ✓ Bris de vitre
- ✓ Vol ou tentative de vol
- ✓ Forces de la nature et heurts d'animaux
- ✓ Incendies

Les garanties comprises dans la Mini omnium sont automatiquement incluses dans la Maxi omnium.

*Si la réparation est effectuée auprès d'un garage agréé du réseau officiel.

MAXI OMNIUM

La **maxi omnium** inclut toutes les garanties et avantages de la mini omnium (franchise 0 €) et ajoute **une protection encore plus complète :**

- ✓ Remboursement des frais de réparation pour les dommages à votre véhicule :
 - Après un accident
 - En cas de vandalisme

Pour ces garanties supplémentaires de la maxi omnium, **la franchise est fixe et dépend de la valeur catalogue HTVA du véhicule** (voir tableau ci-dessous).

Non obligatoires mais conseillées pour plus de sérénité

MAXI OMNIUM : 3 FORMULES POSSIBLES

BASE

6 mois sans perte de valeur + amortissement progressif de 1 % par mois à partir du 7^e mois jusqu'au 60^e mois

PLUS

24 mois sans perte de valeur + amortissement progressif de 1 % par mois à partir du 25^e mois jusqu'au 60^e mois.

PREMIUM

Recommandé

36 mois sans perte de valeur + amortissement progressif de 1 % par mois à partir du 37^e mois jusqu'au 60^e mois

La franchise est le montant qui reste à votre charge en cas de sinistre. Votre assureur couvre le reste.

RÉDUCTION DE FRANCHISE

Faites réparer votre véhicule dans un garage agréé du réseau officiel D'Ieteren / Wondercar et bénéficiez d'une franchise réduite.

Un choix simple pour économiser... et profiter d'une réparation de qualité !

FRANCHISE	FORMULE MAXI OMNIUM			
		BASE	PLUS & PREMIUM	
Valeur catalogue hTVA	Contractuelle	Dans le réseau officiel D'Ieteren / Wondercar	Contractuelle	Dans le réseau officiel D'Ieteren / Wondercar
< 12.500 €	350 €	300 €	200 €	150 €
12.500 € - 24.999 €	550 €	500 €	300 €	250 €
25.000 € - 37.499 €	800 €	725 €	450 €	375 €
37.500 € - 59.999 €	1.050 €	950 €	750 €	650 €
60.000 € - 79.999 €	1.150 €	950 €	950 €	750 €
80.000 € - 99.999 €	1.450 €	1.250 €	1.150 €	950 €
100.000 € -150.000 €	1.900 €	1.600 €	1.500 €	1.200 €

PROTECTION DES PERSONNES

EN OPTION



PROTECTION DU CONDUCTEUR*

- ✓ Couvre les dommages corporels du conducteur du véhicule en cas d'accident seul et/ou en tort
- ✓ Frais médicaux, capital en cas de décès, invalidité temporaire ou permanente

Cette garantie dans le cadre de la Protection du conducteur fait l'objet d'exclusions et de limitations : ne sont pas couvertes les invalidités permanentes inférieures à 8%

* La protection des tiers et de vos passagers est prévue par l'assurance obligatoire Responsabilité Civile



PROTECTION JURIDIQUE

- ✓ Couvre les frais de défense en justice exposés par le conducteur en cas de litige et infractions de roulage

Cette garantie dans le cadre de la Protection juridique, fait l'objet d'exclusions et de limitations : ne sont pas couverts le montant des amendes et des transactions pénales

PROTECTION DE LA MOBILITÉ

EN OPTION



ASSISTANCE EN CAS DE PANNE

- ✓ Peu importe l'origine de la panne : crevaison, perte de clés, erreur ou panne de carburant, oubli du code antidémarrage, panne de l'antivol.



ASSISTANCE EN CAS DE VOL

- ✓ Suite à une tentative de vol, un vol ou un car-jacking, le client est totalement pris en charge. Cela inclut l'assistance au véhicule, au conducteur et ses passagers.
- ✓ Véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours dans tous les pays repris sur le certificat d'assurance.



ASSISTANCE AUX PERSONNES

- ✓ Assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès lors d'un voyage.
- ✓ Valable dans le monde entier pour toute personne vivant sous le même toit, même en déplacement sans le véhicule.

	RC OBLIGATOIRE	MINI OMNIUM	MAXI OMNIUM
Responsabilité Civile	☑	☑	☑
Assistance après accident + véhicule de remplacement	☑	☑	☑
Bris de vitre		☑	☑
Vol ou Tentative de vol		☑	☑
Catastrophes naturelles		☑	☑
Heurts d'animaux		☑	☑
Incendie		☑	☑
Dégâts matériels			☑
Vandalisme			☑
Valeur de reprise garantie **			☑

Maintien de valeur

Pas d'application

Amortissement immédiat

Formule :
Base : 6 mois
Plus : 24 mois
Premium : 36 mois

EXCLUSIVITÉ



** VALEUR DE REPRISE GARANTIE

En cas de souscription d'un contrat Maxi Omnium pour votre nouvelle voiture, nous assurons votre ancien véhicule en cas de perte totale ou vol complet et ce jusqu'à la livraison de votre nouvelle voiture.

La reprise se fait à concurrence de la valeur réelle de votre ancien véhicule avec comme maximum le montant mentionné sur la convention de reprise et jamais plus que 15.000,00 EUR TTC, à condition de ne pas avoir de Maxi Omnium sur votre ancien véhicule.

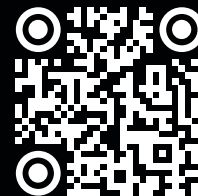
Demandez une offre
personnalisée
**à votre
concessionnaire**

ou

Appelez-nous au
numéro gratuit
0800 23 366

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h
et le samedi de 9h à 13h

Plus d'informations sur **cupra-insurance.be**
ou scannez le code QR



Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance Cupra Insurance, une dénomination commerciale de P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. Cette assurance fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons donc à lire attentivement les conditions générales du produit et les fiches IPID du produit applicables avant de souscrire un contrat. Elles sont à votre disposition via le site internet www.cupra-insurance.be. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec reconduction tacite.

Mentions légales

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter directement le service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Il conciliera au mieux les différentes parties et essayera de trouver une solution. Vous pouvez le contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par e-mail (plainte@pv.be) ou par téléphone (02/250.90.60). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone (02/547.58.71) ou par e-mail (info@ombudsman-insurance.be). En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Afin de déterminer votre profil de risque nous appliquons quelques critères de segmentation. Pour obtenir des conseils personnalisés ou une offre d'assurance, contactez votre concessionnaire ou nos collaborateurs du contact center au 0800/23366. Vous pouvez également consulter l'ensemble des informations légales.